

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Commission
d'Application des dispositions concernant les transferts de
sportifs**

A.Gt 27-06-1994

M.B. 07-09-1994

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 3 juillet 1991 fixant les conditions de reconnaissance et de subventionnement des fédérations sportives et des organes de coordination;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 7 novembre 1991 visant l'application des dispositions concernant les transferts de sportifs;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 22 juin 1994;

Considérant qu'il convient de constituer la Commission d'Application chargée d'examiner les contestations nées de l'application des dispositions concernant les transferts;

Sur la proposition du Ministre du Budget, de la Culture et du Sport;

Vu la délibération du Gouvernement du 27 juin 1994,

Arrête :

Article 1^{er}. - Est nommé président de la Commission d'Application :

? M. Jacques Schellekens, juge de paix à Auderghem.

Article 2. - Sont nommés vice-présidents de la Commission d'Application :

? M. Louis Awoust, directeur général;

? M. Michel Ansiau, président du Conseil supérieur de l'Education physique, des Sports et de la Vie en plein Air.

Article 3. - Sont nommés membres de la Commission d'Application :

1° en tant que membres du Conseil supérieur de l'Education physique, des Sports et de la Vie en plein Air :

? M. Albert Daffe;

? M. Guy Crevecoeur.

2° en tant que dirigeants élus de fédérations sportives reconnues :

? M. Christian Evrard, secrétaire général de la Fédération francophone de Tennis de Table;

? M. André Guisset, président de la Ligue francophone de Handball;

? M. William Kevers, président de la Ligue belge francophone d'Athlétisme;

? Mme Véronique Brisy, administratrice de la Ligue francophone belge de Natation.

3° en tant que pratiquants effectifs d'activités sportives au sein de fédérations sportives reconnues :

? M. André Stein, Association francophone de Tennis;

? M. Eddy Auspert, Ligue francophone de Judo;

? M. Jean-Yves Evrard, Association francophone de Gymnastique;

? M. Alain Lewillon, Ligue francophone d'Aviron.

Article 4. - Les personnes visées aux articles 1^{er}, 2 et 3 du présent arrêté sont nommées pour une durée de quatre années.

Article 5. - Sont désignés respectivement comme secrétaire et comme rapporteur de la Commission d'Application :

? M. Thierry Mommer, conseiller adjoint f.f.;

? M. René Hamaite, directeur d'administration f.f.

Article 6. - Le présent arrêté entre en vigueur le 27 juin 1994.

Bruxelles, le 27 juin 1994.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre du Budget, de la Culture et du Sport,

E. TOMAS